



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- *La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.*
 - *Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.*
 - *Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.*
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.*

I. INTRODUCTION

Contexte économique incertain, dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en diminution, contraintes réglementaires de plus en plus nombreuses rendent difficile la construction du budget communal.

Les orientations budgétaires pour 2017 tiennent compte de ces éléments et s'inscrivent dans le cadre du plan de précaution dans lequel la ville de Meaux s'est engagée dès 2015 pour maintenir sa capacité d'investissement tout en respectant l'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

II. CONTEXTE MACRO ÉCONOMIQUE MONDIAL ET EN FRANCE

Selon les dernières perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE (21 septembre 2016), l'économie mondiale devrait croître moins rapidement en 2016 qu'en 2015, seule une légère accélération étant attendue en 2017.

L'économie mondiale serait prise au piège de la croissance molle, avec des anticipations médiocres qui brident échanges, investissement, productivité et salaires.

Pour l'OCDE, les taux d'intérêt exceptionnellement bas, voire négatifs, faussent le fonctionnement des marchés de capitaux et accentuent les risques à l'échelle du système financier dans son ensemble.

La croissance mondiale anticipée par l'OCDE serait de 2,5 % en 2016 et de 3,2 % en 2017.

La croissance des économies avancées les plus importantes sera modérée :

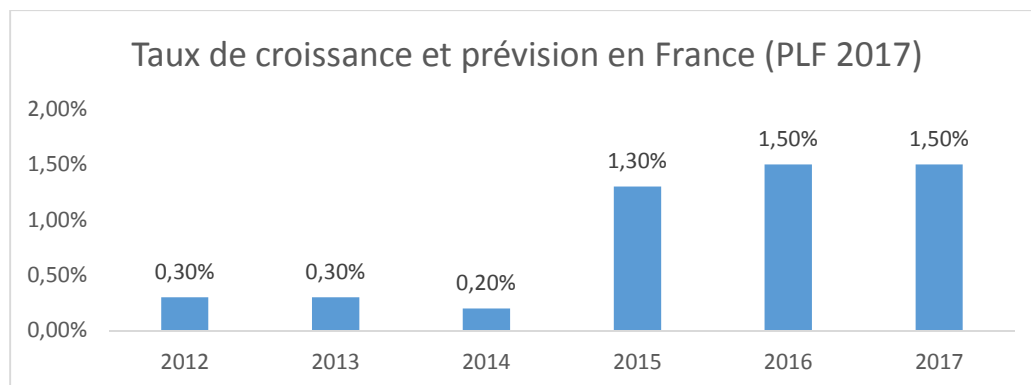
- Etats Unis : + 1,4 % pour 2016, + 2,1 % en 2017
- Zone euro : + 1,5 % pour 2016, + 1,4 % en 2017 dont :
 - o Allemagne : + 1,8 % pour 2016, + 1,5 % en 2017
 - o France : + 1,3 % en 2016 et 2017
 - o Italie : + 0,8 % en 2016 et 2017
- Royaume Uni : + 1,8 % en 2016 et + 1 % en 2017
- Japon : + 0,6 % en 2016 et + 0,7 % en 2017

Pour les économies émergentes, les prévisions sont :

- Chine : + 6,5 % pour 2016 et + 6,2 % en 2017
- Inde : + 7,4 % pour 2016 et + 7,5 % en 2017
- Brésil : - 3,3 % en 2016 et - 0,3 % en 2017 (régression)

Dans ce contexte économique qui demeure morose selon le consensus des économistes, le Gouvernement considère quant à lui, dans le projet de loi de finances pour 2017, que l'économie française connaît une dynamique de reprise.

En effet, la croissance a atteint 1,3 % en 2015 après + 0,3 % en moyenne entre 2012 et 2014.

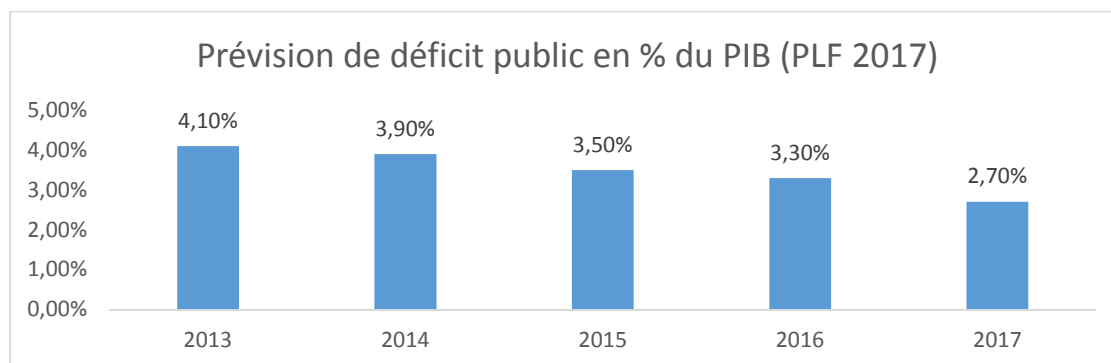


Cette reprise se confirmerait selon le gouvernement en 2016 et 2017 avec une prévision de croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années. Si le gouvernement estime que l'environnement international pèsera négativement sur l'activité en 2016, il serait plus porteur en 2017 grâce au rebond des économies émergentes et au rebond américain. Ainsi, la demande mondiale adressée à la France accélérerait en 2017 à 3,6 %, alors qu'elle décélérerait en 2016 à + 2,7 % (après + 3,5 % en 2015).

III. LES FINANCES PUBLIQUES POUR 2017

Le projet de loi de finance pour 2017 confirme l'engagement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB en 2017.

Après un déficit évalué à 3,3 % du PIB en 2016, le gouvernement évalue à 2,7 % du PIB le déficit en 2017.



En 2016, la croissance des dépenses publiques devrait ressortir à 1,4 % en valeur grâce à :

- Des dépenses de l'Etat (hors dette et pensions) votées en dessous de la loi de programmation des finances publiques ;
- Des économies sur la charge de la dette (taux bas, inflation moins dynamique qu'anticipée) ;
- Un respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ;
- Une évolution de la dépense locale abaissée en 2016 à + 1,2 %.

Pour 2017, la prévision de la croissance de la dépense publique resterait de 1,6 % ce qui est supérieur à 2016 avec les annonces de moyens supplémentaires sur le budget de l'Etat en faveur de secteurs définis comme prioritaires : éducation, sécurité et emploi.

Pour contenir la dépense publique, le gouvernement entend poursuivre le plan d'économie qui met à contribution l'ensemble des administrations publiques.

IV. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES RESTERAIENT SOUMISES EN 2017 A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 3,7 Md€ en 2015 et de 3,7 Md€ en 2016 se poursuit en PLF pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,6 Md€.

Sur la période 2015-2017, les concours financiers de l'Etat auront ainsi baissé de 10 Md€ indique le projet de loi de finance : mais dans sa présentation, le gouvernement ne rappelle pas la contribution demandée en 2014 de 1,5 d€ et présente des résultats nets. En réalité la baisse annuelle est de près de 11,5 Mds d'€ en 2017 et en cumul va s'élever à près de 27 Mds€.

Si l'on considère l'effort demandé aux collectivités territoriales sur la seule DGF, le tableau suivant peut être dressé :

Contribution au redressement des FP et au financement du CICE

En millions d'euros		Communes	Départements	Régions	Collectivités territoriales
2014	Contributions 2014	840	476	184	1 500
	Contribution 2014	840	476	184	1 500
	Contribution supplémentaire 2015	2 071	1 148	451	3 670
	Total contribution en 2015	2 911	1 624	635	5 170
2016	Contribution 2014	840	476	184	1 500
	Contribution 2015	2 071	1 148	451	3 670
	Contribution supplémentaire 2016	2 071	1 148	451	3 670
	Total contribution en 2016	4 982	2 772	1 086	8 840
2017	Contribution 2014	840	476	184	1 500
	Contribution 2015	2 071	1 148	451	3 670
	Contribution 2016	2 071	1 148	451	3 670
	Contribution supplémentaire 2017	1 035	1 148	451	2 634
	Total contribution en 2017	6 017	3 920	1 537	11 474
Contributions cumulées 2014-2017		14 750	8 792	3 442	26 984

Pour la Ville de Meaux, la contribution au redressement des comptes publics s'est traduite par une diminution de sa dotation forfaitaire de :

- **408 k€ en 2014**
- **1 320 k€ en 2015**
- **1 497 k€ en 2016**

Une nouvelle diminution de **789 K€** est attendue en 2017.

La contribution cumulée de la Ville de Meaux sera donc la suivante sur 2014-2017 :

En millions d'euros		Collectivités territoriales	Ville de Meaux
2014	Contributions 2014	1 500	0,406
	Contribution 2014	1 500	0,406
	Contribution supplémentaire 2015	3 670	1,320
	Total contribution en 2015	5 170	1,726
2016	Contribution 2014	1 500	0,406
	Contribution 2015	3 670	1,320
	Contribution supplémentaire 2016	3 670	1,497
	Total contribution en 2016	8 840	3,223
2017	Contribution 2014	1 500	0,406
	Contribution 2015	3 670	1,320
	Contribution 2016	3 670	1,497
	Contribution supplémentaire 2017	2 634	0,789
	Total contribution en 2017	11 474	4,012
Contributions cumulées 2014-2017		26 984	9,367

Compte tenu de sa situation particulière, la Ville de Meaux est bénéficiaires des dotations de péréquation DSU, et FSRIF dont les évolutions ont permis de compenser les pertes de Dotation Forfaitaire.

V. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MEAUX : RETROSPECTIVE BUDGETAIRE, ENDETTEMENT, LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ET LA GESTION DES EFFECTIFS.

V-1 – RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

Les dépenses réelles de fonctionnement

En millions d'euros	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9,61	9,88	9,60	9,52
CULTURE	5,78	5,66	5,76	4,74
SPORTS ET JEUNESSE	10,82	11,15	10,26	9,65
ENSEIGNEMENT - FORMATION	12,04	12,39	13,33	14,40
FAMILLE	9,20	9,21	9,62	9,66
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1,14	1,19	1,15	1,40
INTERETS DETTE - DOTATION PROVISIONS	1,79	1,84	2,59	1,21
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	13,74	14,20	15,16	14,95
ACTION ECONOMIQUE	0,71	0,72	0,68	0,63
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	6,19	6,68	7,14	7,28
	71,06	72,95	75,32	73,45
		3%	3%	-2%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution en 2015, les mesures prises dans le cadre du plan de précaution ont commencé à porter leurs fruits.

Les dépenses d'enseignement constituent l'un des principaux postes de dépenses. Sa part est en augmentation entre 2012 (17%) et 2015 (20%)

Les recettes réelles de fonctionnement

Le rythme moins important de l'évolution des dépenses, conduisent à une dégradation de l'épargne brute. Les décisions prises en 2015 dans le cadre du plan de précaution permettent de mettre fin à cet effet de ciseau.

En millions d'euros	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015
CONTRIBUTIONS DIRECTES	20,19	20,94	21,44	21,93
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	15,18	15,09	14,24	14,24
DOTATION FORFAITAIRE	13,09	13,21	12,81	11,49
DSU	8,35	9,16	9,59	10,92
FSRIF - FPIC	3,24	4,40	4,84	5,77
AUTRES DOTATIONS	6,76	6,74	6,77	6,97
PRODUITS DES SERVICES	5,56	6,07	5,83	5,74
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3,85	3,73	3,74	3,97
AUTRES PRODUITS	3,44	1,73	2,37	3,35
	79,64	81,08	81,63	84,37
		2%	1%	3%

Les dépenses d'équipements:

Elles étaient en moyenne 20 millions de 2013 à 2014. En 2015, plusieurs opérations inscrites au budget ont été décalées dans le temps et réinscrites en 2016 : travaux pôle médical, parking des cordeliers, salle des fêtes, ce qui explique la baisse des dépenses d'investissement sur cet exercice.

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
ACTION ECONOMIQUE	0,31	0,11	0,08	0,06
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	10,71	5,00	3,66	4,44
CULTURE	0,28	0,22	0,26	0,17
ENSEIGNEMENT - FORMATION	2,62	6,46	12,58	0,92
FAMILLE	0,85	4,04	1,53	0,37
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0,00	0,00	0,22	1,40
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1,77	2,59	1,98	1,16
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0,14	0,32	0,87	0,50
SPORTS ET JEUNESSE	2,15	0,96	0,53	2,28
Total Dépenses d'Equipement	18,83	19,71	21,70	11,31
Amortissement de la dette	7,06	7,01	6,27	6,09
Total Dépenses d'Equipement	25,89	26,72	27,97	17,39

Les recettes d'investissements

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
SUBVENTION ET PARTICIPATIONS	3,28	2,57	5,46	3,27
AUTRES RECETTES (FCTVA, TLE...)	2,07	2,24	4,88	3,50
RECOURS A L'EMPRUNT	14,51	9,75	12,0	5,01
RECETTES REELES D'INVESTISSEMENT	19,86	14,56	21,34	11,78

V- 2 – LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT

La structure de la dette de la Ville de Meaux

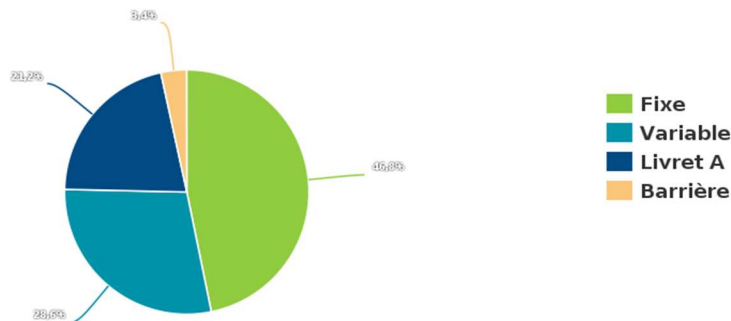
Au 31 décembre 2015, les caractéristiques de la dette du budget principal de la Ville de Meaux, s'établissent comme suit :

Capital restant dû	60 051 038 €
Taux moyen	2,20%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 2 mois.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	28 097 060 €	46,79%	2,66%
Variable	17 153 933 €	28,57%	1,51%
Livret A	12 750 045 €	21,23%	1,87%
Barrière	2 050 000 €	3,41%	3,81%
Ensemble des risques	60 051 038 €	100,00%	2,20%

Dette par type de risque



© Finance Active

95,59% de la dette est classé en catégorie 1A, sans risque, selon la charte de bonne conduite Gissler.

A fin 2016, le stock de dette de la ville sera stable par rapport à fin décembre 2015.

La gestion active de la trésorerie

La ville de Meaux a l'obligation de disposer d'un compte unique auprès du Trésor Public dont le solde, non rémunéré, doit toujours être positif.

Pour minimiser les frais financiers, la ville conjugue la mobilisation graduelle de l'emprunt à long terme tout au long de l'année et l'utilisation de sa ligne de Trésorerie.

En 2017, la gestion de la dette communale s'inscrit dans la continuité de la stratégie menée jusqu'alors qui vise dans le contexte actuel des taux variables et fixes historiquement bas à maintenir un équilibre entre emprunts à taux fixes et à taux variables. Cela permet d'optimiser les frais financiers à court terme grâce aux taux variables, sans exposer l'avenir de la ville à des évolutions trop importantes des frais financiers en maintenant une part importante de l'encours à taux fixe.

V – 3 – LA GESTION DES EFFECTIFS

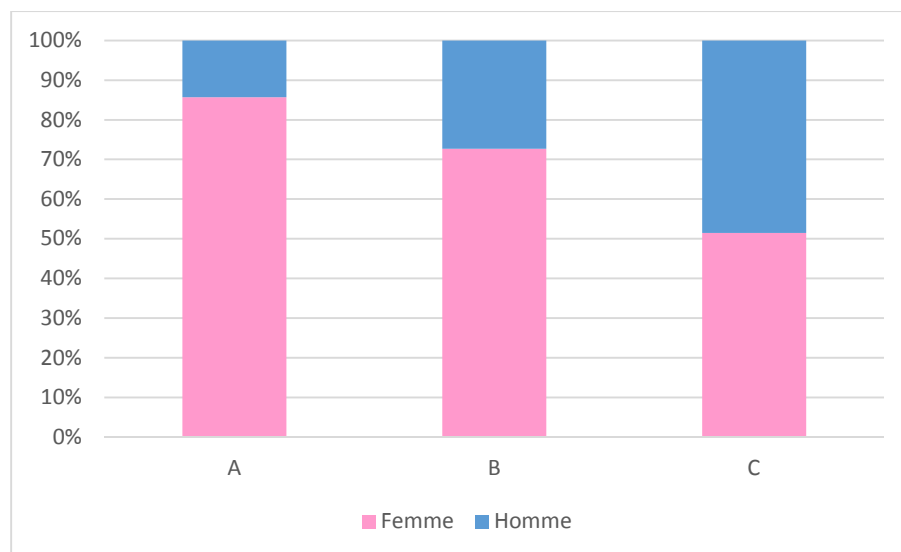
Au 31 décembre 2015, la ville de Meaux compte 1 467 agents :

	Effectifs	Hommes	Femmes
Total	1194	525	669
Fonctionnaires	982	455	527
Non titulaires *	212	70	142

Répartition des agents par catégorie statutaire et par filière :

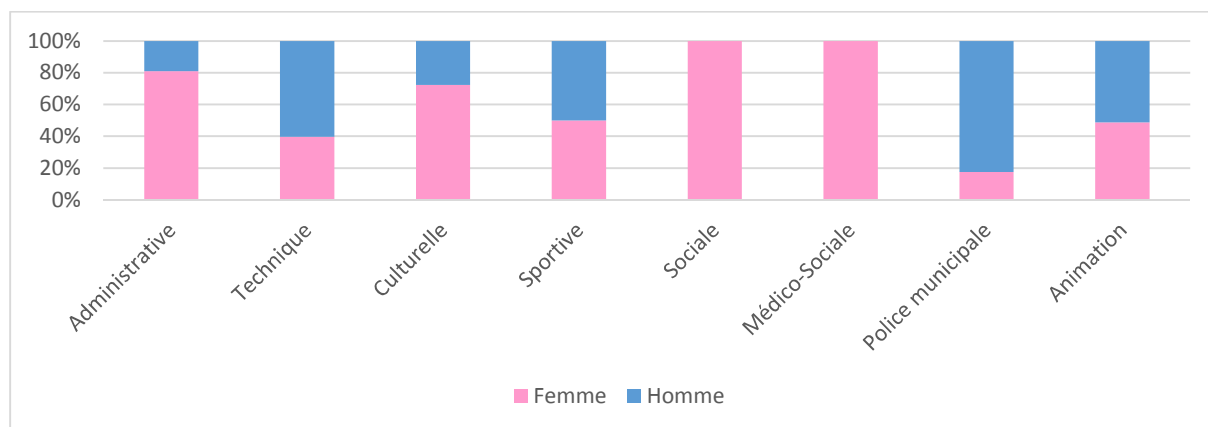
Les agents titulaires :

Représentant 53% des effectifs titulaires de la Ville de Meaux, les femmes occupent plus de 85% des emplois de catégorie A et près de 73% des emplois de catégorie B. Parmi les agents titulaires, 87% des femmes occupent un poste de catégorie C (contre 95% pour les hommes).



Effectifs des titulaires sur emploi permanent par filière

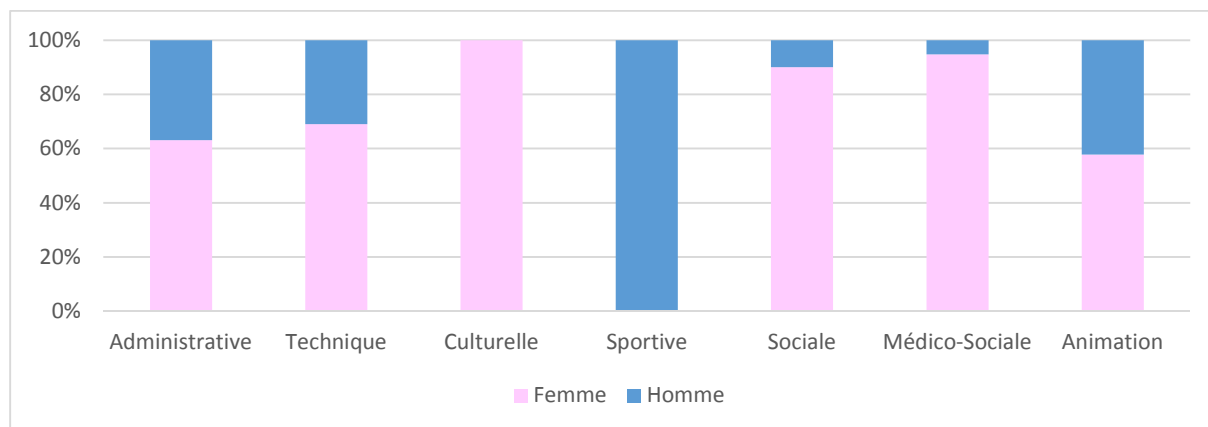
TOTAL GENERAL	Hommes	Femmes	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	33	140	173
FILIERE TECHNIQUE	313	207	520
FILIERE CULTURELLE	8	21	29
FILIERE SPORTIVE	1	1	2
FILIERE SOCIALE	0	44	44
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	64	64
FILIERE POLICE MUNICIPALE	61	13	74
FILIERE ANIMATION	39	37	76
AUTRES CAS (HORS FILIERES)	0	0	0
TOTAL	455	527	982



Les agents non titulaires sur emploi permanent:

Effectifs des agents non titulaires sur emploi permanent par filière

TOTAL GENERAL	Hommes	Femmes	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	16	26	42
FILIERE TECHNIQUE	21	50	71
FILIERE CULTURELLE	0	1	1
FILIERE SPORTIVE	2	0	2
FILIERE SOCIALE	1	9	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	18	19
FILIERE ANIMATION	27	37	64
AUTRES CAS	2	1	3
TOTAL	70	142	212



Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1605 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Nombre de jours travaillés : 365 (jours dans l'année) – 104 (repos hebdomadaire) – 8 (jours fériés en moyenne) – 28 jours de congés annuels – 3 jours du Marie (dont le lundi de pentecôte) = 222 jours.

VI – LES PROJETS DE LA VILLE DE MEAUX POUR 2017

La préparation du budget 2017 s'inscrit dans la continuité de la démarche de plan de précaution engagée en 2015 : dégager une épargne nette nécessaire au financement des investissements tout en maintenant la qualité des services et sans augmentation de la fiscalité.

VI – 1 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La ville est contrainte par ses contrats de prestation de service qui évoluent en fonction des formules de révisions et par les obligations réglementaires imposées par l'Etat telle que, notamment, les contrôles de la qualité de l'air dans les écoles.

Les dépenses de personnel vont évoluer en fonction du Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du point d'indice et des réformes catégorielles décidée également par l'Etat.

Néanmoins et grâce aux efforts d'optimisation des dépenses, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera limitée à moins de 1% par rapport au BP 2016.

VI – 2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2017, la participation au redressement des comptes publics a été diminuée par rapport à ce qui était initialement prévue mais elle n'a pas été annulée. Le montant de la participation pour la ville de Meaux est estimé à près de 790 000

euros. En outre, contrairement aux années précédentes, les évolutions de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation ne devraient pas compenser cette ponction et la DGF de 2017 sera en diminution par rapport à 2016.

Les recettes issues de la fiscalité (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières, ...) qui représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2017 en raison de la seule évolution des bases. Les taux demeureront inchangés.

Les tarifs fixés par la Ville pour les prestations qu'elle propose évolueront en 2017 pour tenir compte de l'évolution des prix.

Globalement les recettes réelles de fonctionnement augmenteront d'un peu plus de 1,2%.

VI – 3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2017 sera de près de 19 millions d'euros, équivalent à celui du BP 2016.

Une part importante, près de 7 millions d'euros sera consacrée à l'entretien général du patrimoine et aux moyens des services : maintenance lourde des bâtiments, maintenance de la voirie et le développement des pistes cyclables, matériel informatique, véhicules...

La fin des travaux de la salle des fêtes représentera également près de 6,5 millions d'euros avec la remise en état d'un premier parking.

La poursuite de l'aménagement des quais, la mise en place du numérique dans les écoles, la rénovation du foyer Foch et la rue du Grand Cerf sont les nouvelles opérations proposées dans le cadre de ce budget 2017.

VI – 4 : LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Pour l'équilibre prévisionnel du budget 2017, les recettes d'investissements sont constituées du produit des cessions, du CTVA et de la Taxe Locale d'Equipement, des subventions d'investissement pour la rue du Grand Cerf et le numérique dans les écoles notamment.

Le recours à l'emprunt est estimé à 10 millions d'euros, permettant de conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.